

**LETTRE D'ENTENTE
RELATIVE À LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

INTERVENUE ENTRE

D'UNE PART

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

(SCFP-FTQ)

ET

D'AUTRE PART

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES

(CPNC)

**EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
COLLECTIVE DU PERSONNEL DE SOUTIEN VENANT À
ÉCHÉANCE LE 31 MARS 2020**

LE 15 NOVEMBRE 2021

DOCUMENT RÉDIGÉ PAR :

Les membres du Comité patronal de négociation des collègues

Francine Faucher

Alexandre Havard

Michèle Morand

Porte-parole

Brigitte Hamel, porte-parole

LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Cette lettre d'entente relative à la qualité de vie au travail vise à rembourser des abonnements ou des frais d'activités sportives ou physiques pour la personne salariée. Pour chaque année financière, le montant maximal établi pour le remboursement de telles dépenses est de 150 \$ par personne salariée régulière et par ETC des heures occasionnelles travaillées, et ce, à compter du 1^{er} avril 2022.

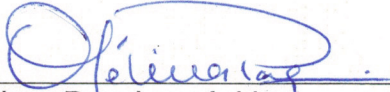
La personne salariée dont la période de service continu est de trois (3) mois et plus a droit à ce montant qui peut aller jusqu'à 150\$, sous preuve de présentation de pièces justificatives.

Si les sommes dédiées au programme de qualité de vie au travail n'ont pas été entièrement dépensées, elles sont transférées à l'année financière suivante.

L'application de cette lettre d'entente est sous la responsabilité de la direction des ressources humaines des collègues.

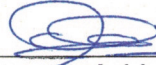
Un bilan sur les sommes prévues pour cette lettre d'entente sera produit au terme de l'année financière et sera transmis à la partie syndicale.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

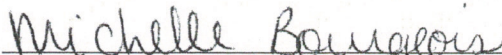
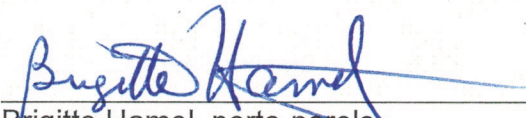

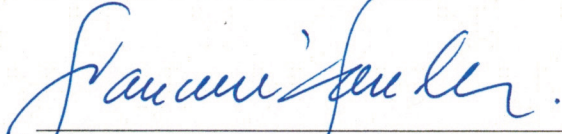
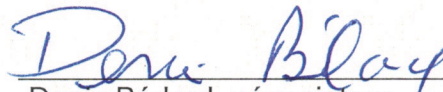



Mélissa Paquin, présidente

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE (SCFP-FTQ) AU NOM DES
SYNDICATS DE PERSONNEL DE SOUTIEN
DES COLLÈGES



Éric Gascon, président


Michelle Bourgeois, vice-présidente
Brigitte Hamel, porte-parole
Marie-Claude Arbour, porte-parole
Francine Faucher, négociatrice
Denis Bédard, négociateur
Alexandre Havard, négociateur
Michèle Morand, négociatrice